

Foire aux questions sur les relevés de notes du secondaire et du programme de 12^e année pour les adultes de la Saskatchewan

Pour les questions propres à la plateforme MesCertif^{MC} | MyCreds™, veuillez consulter le site [Foire aux questions et capsules vidéo sur MesCertif](#).

Comment puis-je commander mon relevé de notes du secondaire ou du programme de 12^e année pour les adultes?

Vous pouvez commander les relevés de notes du secondaire et du programme de 12^e année pour les adultes de la Saskatchewan ici (en anglais seulement) : www.saskatchewan.ca/transcripts.

Quelle est la procédure à suivre pour obtenir mes relevés de notes?

Voici un aperçu général du processus :

1. Remplissez le formulaire de demande de relevé de notes du secondaire ou du programme de 12^e année pour les adultes, disponible sur Saskatchewan.ca/transcripts (requis une seule fois).
2. Les informations que vous fournissez dans le formulaire de demande feront l'objet d'une vérification, puis votre relevé de notes sera transmis en toute sécurité à MesCertif^{MC}.
3. Vous recevrez un courriel de MesCertif^{MC} contenant un lien pour vous créer un compte MesCertif^{MC}.
4. Une fois inscrit, vous achèterez un [crédit de partage](#) de 15 \$ qui vous permet de consulter et/ou de partager votre relevé de notes.

Qu'est-ce qu'une adresse courriel personnelle MesCertif^{MC}?

Une adresse courriel personnelle est nécessaire pour créer un compte sur le portail de l'apprenant MesCertif^{MC}.

Si vous fréquentez actuellement un établissement d'enseignement secondaire (ou si vous suivez le programme de 12^e année pour les adultes dans un établissement d'enseignement postsecondaire), votre établissement ajoutera votre adresse courriel personnelle au Système d'information scolaire (MÉS/MSS).

Si vous n'êtes pas inscrit à un établissement d'enseignement secondaire ou au programme de 12^e année pour les adultes, veuillez remplir le formulaire de demande de relevé de notes, en veillant à joindre une pièce d'identité lisible avec photo délivrée par le gouvernement et un égoportrait avec la pièce d'identité (voir photo ci-dessous) pour vérifier votre identité.



Combien de temps faut-il pour recevoir mes relevés de notes?

Cela peut prendre plusieurs jours ouvrables, mais dans de nombreux cas, les délais sont bien plus rapides.

Le remplissage du formulaire de demande de relevé de notes, la vérification de vos renseignements et l'envoi du relevé à MesCertif^{MC} peuvent prendre plusieurs jours ouvrables, surtout si des renseignements supplémentaires sont requis (par exemple, si la pièce d'identité avec photo appropriée n'a pas été fournie). Toutefois, ce processus ne doit être effectué qu'une seule fois.

Après que MesCertif^{MC} aura reçu votre relevé de notes, vous recevrez un courriel de MesCertif^{MC} pour vous inviter à créer votre compte. L'inscription ne prend que quelques minutes. Une fois votre compte MesCertif^{MC} créé, vous pouvez y acheter des crédits de partage et partager votre relevé de notes avec des destinataires, qui auront presque immédiatement accès au relevé.

Pourquoi n'ai-je pas reçu de courriel après avoir rempli le formulaire de demande de relevé de notes en ligne?

- Il se peut que le courriel se trouve dans votre dossier de courrier indésirable/dossier de pourriels.
- Si vous avez plusieurs adresses courriel personnelles, vérifiez-les toutes.
- L'adresse courriel fournie est incorrecte. Communiquez avec student.records@gov.sk.ca pour vous renseigner.
- Si vous suivez ou avez suivi un cours se terminant en janvier ou en juin, le courriel est retenu jusqu'à ce que le relevé de notes soit émis à la date d'envoi provinciale.

Je ne peux plus accéder à l'adresse courriel que j'ai utilisée pour MesCertif^{MC}. Comment mettre à jour l'adresse courriel associée à mon compte MesCertif^{MC}?

Veuillez communiquer avec l'unité responsable des dossiers scolaires à l'adresse suivante : student.records@gov.sk.ca.

J'ai reçu un courriel de MesCertif^{MC}, mais je ne le trouve pas ou je l'ai supprimé. Que dois-je faire?

Veuillez envoyer un courriel à student.records@gov.sk.ca pour recevoir un nouveau courriel contenant le lien à suivre pour créer votre compte MesCertif^{MC}.

Puis-je modifier mon adresse courriel principale dans le portail de l'apprenant?

Oui, vous pouvez changer votre adresse courriel principale, mais ne supprimez pas l'adresse courriel personnelle MesCertif^{MC} à laquelle votre relevé de notes a été envoyé.

J'ai oublié mon mot de passe.

Vous pouvez réinitialiser le mot de passe de votre compte MesCertif^{MC} en cliquant sur le lien « Vous ne pouvez vous connecter? » sur la page de connexion de MesCertif^{MC}. Le système enverra alors un courriel de réinitialisation du mot de passe à l'adresse courriel associée à votre compte MesCertif^{MC}.

Veillez à indiquer la même adresse courriel que celle utilisée pour créer votre compte.

J'ai réinitialisé mon mot de passe en utilisant l'option « Vous ne pouvez vous connecter? », mais je n'ai pas reçu de courriel.

Veillez :

- vérifier votre dossier de courriels indésirables;
- indiquer la même adresse courriel que celle que vous avez utilisée pour créer votre compte;
- noter que le système envoie le courriel de réinitialisation du mot de passe à l'adresse courriel principale que vous avez définie pour votre compte MesCertif^{MC}.

Si le problème persiste, veuillez communiquer avec student.records@gov.sk.ca.

Je ne peux pas me connecter. Le système indique que mon nom d'utilisateur ou mon mot de passe n'est pas valide. Que dois-je faire?

Avez-vous déjà rempli le formulaire de demande de relevés de notes du secondaire et du programme de 12^e année pour les adultes sur Saskatchewan.ca et créé votre compte sur MesCertif^{MC}? Si c'est le cas, veillez à indiquer la même adresse courriel que celle que vous avez utilisée pour créer votre compte. Si vous ne parvenez toujours pas à vous connecter, communiquez avec student.records@gov.sk.ca.

Si vous n'avez pas rempli le formulaire de demande de relevé de notes, cliquez ici :

www.saskatchewan.ca/transcripts.

Qu'advient-il si un parent fait une demande de relevés de notes en utilisant sa propre adresse courriel?

Si votre parent demande vos relevés de notes en votre nom à partir de son adresse courriel, votre relevé sera associé à son adresse courriel. Les quelques conséquences sont les suivantes :

- Si votre parent possède son propre compte de l'apprenant MesCertif^{MC} (p. ex., avec une université) associé à son courriel, les deux relevés, celui du parent et celui de l'étudiant, apparaîtront dans le même portail de l'apprenant.
- Si votre relevé de notes (étudiant) est partagé à partir du compte du parent, c'est le nom du parent qui s'affichera auprès des destinataires plutôt que le vôtre (à moins que le nom de l'apprenant ne soit modifié dans les paramètres).

- Toutes les communications et mises à jour seront envoyées à l'adresse courriel enregistrée au dossier.
- Toute modification d'adresse courriel après l'émission d'un document nécessite une intervention manuelle, ce qui signifie que le partage du document prendra fin (le cas échéant). Vous devrez alors effectuer un autre partage à vos propres frais.

Il est fortement recommandé d'utiliser le courriel personnel de l'étudiant pour l'émission des relevés de notes du secondaire.

Voir : Comment les parents peuvent-ils [consulter](#) ou [partager](#) le relevé de notes de leur enfant

Dois-je m'inscrire directement auprès de MesCertif^{MC}?

Non. Veuillez utiliser le lien figurant dans le courriel que vous avez reçu de MesCertif^{MC} après avoir rempli le formulaire de demande de relevé de notes.

Quand dois-je faire une demande de relevé de notes?

Le Ministère ne peut pas émettre de relevé de notes pour les personnes qui n'ont terminé aucun cours de niveau secondaire. La plupart des étudiants voient leurs premiers cours du secondaire inscrits à leur dossier à la mi-février, une fois le premier semestre terminé. Les étudiants suivant des cours selon le système par blocs peuvent obtenir leur relevé de notes plus tôt.

Nous encourageons les étudiants à demander leurs relevés de notes avant la date à laquelle ils en auront besoin, afin de vérifier les cours et les notes finales enregistrés par le Ministère qui y figurent et de faire le suivi de leur cheminement vers l'obtention du diplôme.

De nombreux établissements d'enseignement postsecondaire commencent les préadmissions à l'automne (au début de la 12^e année) pour l'année suivante, moment où les étudiants peuvent « partager » leur relevé de notes avec l'organisme ou les organismes de leur choix. Il ne s'agit que de lignes directrices, et les étudiants sont responsables de respecter les dates limites d'admission.

Pourquoi mon relevé de notes ne s'affiche-t-il pas encore sur MesCertif^{MC}?

Après que vous avez rempli le formulaire de demande de relevé de notes, il peut s'écouler plusieurs jours pour que MesCertif^{MC} reçoive votre relevé de notes. Le système enverra un courriel de confirmation de MesCertif^{MC} à votre adresse courriel lorsque votre document sera prêt. Vérifiez votre dossier de courrier indésirable si vous ne l'avez pas reçu.

Voyez également la réponse à la question : [Quand les relevés de notes sont-ils mis à jour?](#)

Je vois un relevé de notes dans mon compte MesCertif^{MC}, mais pourquoi ne puis-je pas voir les détails?

Vous devez avoir au moins un crédit de partage associé à un relevé de notes pour le consulter.

Qu'est-ce qu'un « crédit de partage »?

Un crédit de partage est nécessaire pour consulter et/ou partager votre relevé de notes. Un partage coûte 15 \$.

Vous pouvez utiliser le crédit de partage pour consulter votre relevé de notes et toute mise à jour ultérieure (par exemple, l'ajout d'une nouvelle note).

Vous pouvez utiliser le même crédit de partage pour partager votre relevé de notes avec un destinataire. Une fois votre relevé de notes partagé, vous pourrez toujours le consulter jusqu'à ce qu'il soit mis à jour, mais le destinataire pourra consulter le relevé de notes et toutes les mises à jour (à moins que l'autorisation de consultation ne soit *désactivée*).

Si vous souhaitez consulter votre relevé de notes actualisé après une mise à jour, vous devrez acheter un autre crédit de partage.

Il est prévu que la plupart des élèves qui suivent encore des cours aient besoin d'un crédit de partage pour eux-mêmes et d'un crédit de partage pour chaque destinataire avec lequel ils partagent leur relevé. La plupart des établissements d'enseignement postsecondaire demandent des relevés de notes officiels provenant directement du ministère de l'Éducation (par l'entremise de MesCertif^{MC}) et n'acceptent pas les copies que les étudiants envoient eux-mêmes sans passer par la plateforme MesCertif^{MC}. Veuillez communiquer avec l'établissement ou les établissements auxquels vous souhaitez vous inscrire pour connaître leurs conditions d'admission.

Combien coûtent les relevés de notes?

Voyez la question ci-dessus : Qu'est-ce qu'un « crédit de partage »?

Comment acheter un crédit de partage?

Pour acheter un crédit de partage afin de consulter et/ou de partager votre document, regardez *Comment ajouter des partages*. Les frais portés à votre carte de crédit s'afficheront comme suit sur votre relevé : **MYCREDSMESCERTIF**.

Dois-je utiliser une carte de crédit à mon nom?

Non, vous n'avez pas besoin d'une carte de crédit à votre nom pour acheter un crédit de partage. Lorsque vous arrivez sur la page de paiement, assurez-vous que les informations que vous saisissez correspondent aux informations de facturation de la carte de crédit.

Pourquoi ne puis-je pas acheter un crédit de partage?

Vérifiez que vous utilisez la dernière version de l'un des navigateurs suivants :

- a) Google Chrome
- b) Mozilla Firefox
- c) Safari
- d) Microsoft Edge
- e) Ou Android ou iOS pour les navigateurs sur appareils mobiles

Effacez le contenu de votre navigateur :

- a) Déconnectez-vous de toutes les fenêtres du navigateur utilisé.
- b) Effacez l'historique de navigation, les fichiers en cache et les témoins (cookies).
- c) Fermez le navigateur.
- d) Rouvrez le même navigateur. Ouvrez seulement mescertif.ca.
- e) Cliquez sur « Connexion de l'apprenant » dans la partie supérieure de l'écran et entrez vos informations de connexion.
- f) Cliquez sur votre document.
- g) Utilisez le bouton « + DE PARTAGES » pour acheter un partage.
- h) Saisissez votre adresse résidentielle et votre adresse de facturation.
- i) Saisissez les détails de votre paiement.
- j) Le total affiché à l'écran indique le montant débité de votre carte de crédit.
- k) Cliquez sur le bouton « PAYER ».
- l) Vous avez maintenant acheté un crédit de partage.

Pourquoi est-ce que je reçois un message d'erreur « incorrect zip » (code postal incorrect) lorsque je paie un crédit de partage?

Chaque ligne de l'adresse que vous saisissez doit correspondre exactement aux informations de facturation de la carte de crédit.

Puis-je avoir un remboursement?

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'erreur lors du partage. Ainsi, veuillez vous assurer de partager le relevé de notes avec le bon destinataire et d'entrer l'adresse courriel correctement (le cas échéant). Des remboursements peuvent être émis si vous avez des crédits de partage inutilisés (si vous en avez trop acheté). Veuillez envoyer un courriel à student.records@gov.sk.ca.

Je dois partager mon relevé de notes avec un organisme qui ne figure pas sur la liste des « organismes participants ».

Les organismes n'ont pas tous le statut d'« organisme participant ». Vous pouvez tout de même leur donner accès à vos documents par l'intermédiaire de MesCertif^{MC}. Regardez : [Comment partager un document par courriel](#).

Je rencontre des difficultés à partager mon relevé de notes avec un organisme participant.

De nombreux organismes proposent un formulaire comportant des champs obligatoires que vous devez remplir avant de pouvoir partager votre relevé de notes. Assurez-vous de fournir toutes les informations obligatoires (indiquées par un astérisque *) et de respecter le format exigé (majuscules ou minuscules, format des dates, etc.).

Que se passe-t-il si je partage mon relevé de notes avec le mauvais organisme ou si je l'envoie à une adresse courriel erronée?

Il n'est pas possible d'annuler le partage d'un document après l'avoir envoyé, mais vous pouvez le *désactiver* pour empêcher le destinataire d'y accéder. Vous devrez ensuite partager votre relevé de notes avec l'organisme ou l'envoyer à l'adresse courriel appropriée (ce qui nécessite un autre crédit de partage).

Regardez : [Modifier ou désactiver un partage dans MesCertif^{MC}](#) **Comment annuler le partage d'un document d'études?**

Il n'est pas possible d'annuler le partage d'un document après l'avoir envoyé, mais vous pouvez le *désactiver* pour empêcher le destinataire d'y accéder.

Regardez : [Modifier ou désactiver un partage dans MesCertif^{MC}](#)

Dois-je définir une date d'expiration pour mon partage?

Il n'est pas recommandé d'utiliser une date d'expiration, car cela pourrait empêcher vos destinataires de consulter votre relevé de notes au moment opportun. Si vous devez révoquer l'accès après l'avoir partagé, vous pouvez le *désactiver* depuis le portail de l'apprenant.

Regardez : [Comment désactiver un partage dans MesCertifTM](#)

Que se passe-t-il si mon relevé de notes fait l'objet d'une mise à jour après que je l'ai partagé avec un destinataire?

Lorsque le ministère de l'Éducation met votre relevé de notes à jour, vous recevrez un courriel de MesCertif^{MC} vous informant de cette mise à jour.

Les destinataires peuvent continuer à consulter le document partagé même après sa mise à jour. Le destinataire verra toujours la version la plus récente de votre document. Vous n'avez donc pas besoin de partager à nouveau un document lorsqu'il a été mis à jour.

- Si vous avez partagé votre document directement avec un organisme participant sur le réseau, l'organisme recevra un courriel dans sa boîte de réception l'informant que votre document a été mis à jour, et aucune action ne sera nécessaire de votre part.
- Si vous avez partagé votre document par courriel, nous vous recommandons de renvoyer le courriel afin d'informer le destinataire de la mise à jour de votre document (à partir de votre compte MesCertif^{MC}, cliquez sur l'onglet Partages dans le coin supérieur droit, sélectionnez le document, puis cliquez sur « Renvoyer le courriel »).

Si vous n'avez pas de crédits de partage ou si vous ne vous êtes pas inscrit en tant que destinataire, vous devrez acheter un autre crédit de partage pour voir la mise à jour.

Quand les relevés de notes sont-ils mis à jour? Quelles sont les dates d'envoi provinciales?

Les relevés de notes sont mis à jour après modification des données démographiques, des cours, des notes ou du niveau scolaire. Toutefois, si vous suivez ou avez suivi un cours se terminant en janvier ou en juin, aucune mise à jour ne sera effectuée jusqu'aux dates d'envoi provinciales suivantes :

Cours se terminant pendant le mois suivant	Date d'envoi
Janvier	10 février 2026
Juin	7 juillet 2026

Que dois-je faire si une note est incorrecte ou manquante sur mon relevé de notes?

Veuillez communiquer avec votre établissement scolaire.

Où puis-je trouver mon numéro d'étudiant de la Saskatchewan/mon Learning ID (LID)?

Votre numéro d'étudiant à 9 chiffres est affiché dans le coin supérieur droit de votre *Relevé de notes – Certificat d'études secondaires*.

Comment puis-je vérifier si le destinataire a consulté mon document?

Vous pourriez être en mesure de vérifier si le document que vous avez partagé a été consulté : [MesCertif^{MC} – Vérifier si mon document partagé a été consulté dans MesCertif^{MC} \(youtube.com\)](#). Si vous avez partagé le document avec un organisme qui consulte les relevés de notes en dehors de la plateforme MesCertif, vous ne serez peut-être pas en mesure de vérifier s'il l'a consulté, mais vous pouvez confirmer que le partage du document a été effectué avec succès en vous rendant à la section « Consulter l'activité » sous l'onglet « Partages ».

View activity

Q Filter activities X

Date ↓	Description ↓	Executor ↓	Recipient ↓
30 Jul 2025, 11:59	Transcript of Secondary Level Achievement from Share is viewed	Saskatchewan Ministry of Education	Saskatchewan Ministry of Education
30 Jul 2025, 11:58	Transcript of Secondary Level Achievement from Share is viewed	Saskatchewan Ministry of Education	Saskatchewan Ministry of Education
24 Jun 2025, 15:56	Transcript of Secondary Level Achievement shared to Saskatchewan Ministry of Education succeeded	TEST	Saskatchewan Ministry of Education
24 Jun 2025, 15:56	Initiated network share with Saskatchewan Ministry of Education	TEST	Saskatchewan Ministry of Education

Showing all of 4 share history activities.

Consulter l'activité

Q Activité de filtrage X

Date ↓	Description ↓	Effectué par ↓	Destinataire ↓
30 juil. 2025, 11:59	Le partage de Transcript of Secondary Level Achievement a été consulté	Saskatchewan Ministry of Education	Saskatchewan Ministry of Education
30 juil. 2025, 11:58	Le partage de Transcript of Secondary Level Achievement a été consulté	Saskatchewan Ministry of Education	Saskatchewan Ministry of Education
24 juin 2025, 15:56	Le partage de Transcript of Secondary Level Achievement avec Saskatchewan Ministry of Education a été effectué avec succès.	TEST	Saskatchewan Ministry of Education
24 juin 2025, 15:56	Un partage réseau avec Saskatchewan Ministry of Education a été amorcé.	TEST	Saskatchewan Ministry of Education

Montrant tout de 4 activité(s) de partage dans l'historique.

Puis-je imprimer mon relevé de notes?

Seuls les destinataires peuvent imprimer un relevé de notes dans le format PDF. Si vous souhaitez imprimer vos relevés de notes, inscrivez-vous à titre de destinataire pour partager votre propre relevé de notes avec vous-même. Vous pourrez consulter votre relevé de notes dans le portail s'il n'y a pas de mise à jour ou si vous avez un partage, mais aussi en tant que destinataire en utilisant le lien dans le courriel.

Pourquoi puis-je voir mon relevé de notes universitaire et non celui du secondaire dans MesCertif^{MC}?

De nombreux organismes utilisent MesCertif^{MC} pour émettre des documents, notamment l'Université de Regina, l'Université de la Saskatchewan et Saskatchewan Polytechnic. Chaque organisme peut envoyer vos documents à une adresse courriel différente, ce qui signifie que vous pouvez disposer de plusieurs comptes d'apprenant dans MesCertif^{MC}. Vous pouvez accéder à chacun de vos comptes en utilisant l'adresse courriel qui lui est associée, ou lier vos comptes afin de consulter tous vos documents dans un seul portail.

Vous trouverez des renseignements sur la façon de lier vos comptes [ici](#).

En tant que parent, puis-je consulter le relevé de notes de mon enfant?

Il existe plusieurs méthodes permettant aux parents de consulter le relevé de notes de leur enfant.

La plus simple consiste à demander à votre enfant de se connecter à son compte MesCertif^{MC} et de consulter le relevé de notes sur le portail (il doit avoir au moins un crédit de partage pour le consulter).

Votre enfant peut également vous désigner comme destinataire et partager son relevé de notes avec vous en l'envoyant à une adresse courriel. Vous recevrez un courriel contenant un lien vous permettant de consulter le relevé de notes dans MesCertif^{MC}, et vous continuerez à avoir accès au relevé de notes, y compris à toutes les mises à jour, jusqu'à ce que votre enfant en désactive l'accès. Il est à noter que cela coûtera un crédit de partage.

En tant que parent, puis-je partager le relevé de notes de mon enfant en son nom?

Si un étudiant souhaite que son parent puisse partager son relevé de notes en son nom, il peut lier l'adresse courriel du parent dans son portail d'apprenant, à condition que le parent ne dispose pas déjà d'un compte MesCertif^{MC} associé à cette adresse courriel. Le parent peut ensuite se connecter au portail d'apprenant MesCertif^{MC} avec son propre courriel, mais devra utiliser le même mot de passe que l'étudiant. L'étudiant peut dissocier l'adresse courriel du parent à tout moment.

Un étudiant peut-il lier le courriel de l'un de ses parents?

Le courriel d'un parent qui est déjà associé à un compte MesCertif ne devrait **pas** être lié au compte MesCertif de leur enfant. Si vous faites cela, deux comptes d'apprenants distincts seront liés au même portail. La fonction d'association des comptes est prévue pour des situations où un apprenant unique a des documents délivrés par plus d'un organisme (par exemple, des relevés de notes du secondaire provenant du ministère de l'Éducation et des relevés de notes d'études postsecondaires provenant d'une université).

Comment puis-je obtenir une lettre d'attestation d'obtention de diplôme?

Une lettre officielle attestant de votre niveau de scolarité le plus élevé au secondaire est disponible dans le portail MesCertif^{MC} et vous est automatiquement délivrée dans les 24 heures suivant l'émission de votre *Relevé de notes – Certificat d'études secondaires*. Les apprenants peuvent consulter ou télécharger gratuitement une copie imprimable. Si vous partagez la lettre d'attestation d'obtention de diplôme avec un tiers, tel un service de vérification de diplômes ou un employeur, ces derniers doivent payer des frais de 20 \$ pour pouvoir consulter le document. La lettre d'attestation d'obtention de diplôme n'est généralement pas partagée avec des établissements d'enseignement postsecondaire dans le cadre de procédures d'admission, à moins qu'elle ne soit exigée. (Remarque : Si vous avez fait une demande de relevés de notes entre le 11 septembre 2024 et le 20 mars 2025 et que vous n'avez pas de lettre dans votre portail de l'apprenant MesCertif, veuillez remplir un formulaire de demande de relevé de notes [[Saskatchewan.ca/transcripts](https://saskatchewan.ca/transcripts)] et la lettre sera téléversée dans votre portail de l'apprenant MesCertif^{MC}).

Comment un tiers peut-il vérifier mon statut de diplômé?

Voyez la réponse à la question : [Comment puis-je obtenir une lettre d'attestation d'obtention de diplôme?](#)

Pourquoi le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan est-il passé à MesCertif^{MC} pour la délivrance des relevés de notes?

MesCertif^{MC} améliore l'expérience des élèves en facilitant l'accès à leurs relevés de notes officiels. Une fois qu'un élève est inscrit, il a davantage de contrôle sur son relevé de notes. Par exemple, les élèves peuvent :

- vérifier leurs relevés de notes officiels pour s'assurer que les notes finales ont été ajoutées;
- suivre leur parcours vers l'obtention du diplôme;
- voir si un destinataire a consulté leur relevé de notes;
- imprimer une copie non officielle de leur relevé de notes;
- fournir aux destinataires un accès immédiat au relevé de notes partagé.

Le relevé de notes numérique est sûr, efficace, pratique et infalsifiable. MesCertif^{MC} est une initiative nationale menée par l'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC).

Communiquez avec student.records@gov.sk.ca pour toute autre question.